RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

3. ABOLITION DU CERTIFICAT EN FORMATION À DISTANCE MULTIMÉDIA

R: 11-CPR-180622

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia. »

Vote: unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia. »



Le 17 octobre 2018

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1 8 OCT. 2018

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lynne Castonguay Secrétaire générale (Secrétaire du Comité conjoint de la planification) Secrétariat général Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de l'abolition du certificat en formation à distance multimédia

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 28 septembre 2018 visant à consulter l'ABPPUM sur l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia du Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines de la Faculté des sciences de l'Éducation. Nous vous remercions d'avoir accordé un délai raisonnable de consultation auprès de l'ABPPUM.

En ce qui a trait aux abolitions ci-dessus, notre lecture des documents joints révèle que la Doyenne, Mme Marianne Cormier, atteste que les propositions ont été présentées et votées au Département pour donner suite à une lettre de recommandation de M. Dany Benoit, directeur général de la Formation continue, et qu'aucune demande d'inscriptions n'a été reçue dans les dernières années.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte l'abolition de ce certificat ci-dessus, nous rappelons qu'il est impératif de maintenir pour l'unité académique les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone: (506) 858-4509 Courrier électronique: abppum@umoncton.ca



Secrétariat général

Le 27 septembre 2018

Monsieur Mathieu Lang Président de l'ABPPUM ABPPUM Campus de Moncton Université de Moncton

Objet : Consultations auprès de l'ABPPUM

Monsieur,

La présente fait suite à la présentation du dossier ayant comme titre « Abolition du certificat en formation à distance multimédia » au Comité des programmes le 22 juin dernier. Ce dossier nécessite un avis de l'ABBPUM conformément à l'article 12.06.03 (b) de la convention collection 2014-2018 qui dit ceci :

« L'ABPPUM sera consultée et l'Employeur s'engage à solliciter et à considérer son avis, ses conseils ou recommandations circonstanciés sur les sujets suivants : [...] Sans préjudice à la compétence du Sénat académique, l'établissement de nouveaux programmes, l'élimination ou la modification importante d'un programme ou la suspension des inscriptions dans un programme. »

Vous trouverez ci-joint le dossier qui a été présenté au Comité des programmes pour votre considération. Veuillez faire parvenir votre avis le 19 octobre 2018 à l'adresse suivante :

Comité des programmes Secrétariat général 18, avenue Antonine-Maillet Campus de Moncton, Université de Moncton Moncton (Nouveau-Brunswick), E1A 3E9

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale,

Lynne Castonguay

18, avenue Antonine-Maillet Moncton NB E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4106

secgen@umoncton.ca www.umoncton.ca



Faculté des sciences de l'éducation

Le 17 avril 2018

REGISTRARIAT CAMPUS DE MONCTON

2 5 AVR. 2018

Monsieur André Samson

Président du comité des programmes

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche 18, avenue Antonine-Maillet

Université de Moncton Moncton (N.-B.) E1A 3E9 VIOS PROTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

25 AVR. 2018

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2 5 AVR. 2018

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Abolition du certificat en formation à distance multimédia

Monsieur.

Vous trouverez ci-joint une proposition d'abolition du certificat en formation à distance multimédia à être présentée au Comité des programmes.

Nonobstant le cours EDAN3910, les autres cours obligatoires du certificat n'ont pas été placés à l'offre de cours depuis 1999 et aucune demande d'inscription à ce certificat n'a été reçue dans les années antérieures. D'ailleurs, les outils de communication ayant été substantiellement modifiés, il faudrait sans doute revoir tous ces cours.

Cette proposition d'abolition a été présentée et votée au Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines lors de sa réunion du 12 avril 2017 ainsi que par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 31 janvier 2018. Nous vous présentons également une lettre de M. Dany Benoit qui atteste que le Conseil académique de la Formation continue a également adopté cette proposition lors de sa réunion du 31 janvier 2018.

Si d'autres informations s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Marianne Cormier, Ph. D.

Dovenne

Pièces jointes :

E1A 3E9 CANADA

- Lettre de Dany Benoit

Pavillon Jeanne-de-Valois 18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick)

- CPR6, 12

Téléphone : 506.858.4400 Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton ca ww.umoncton.ca



Formation continue

Le 19 mars 2018

Madame Marianne M. Cormier Doyenne Faculté des sciences de l'éducation Université de Moncton

Objet : Projet d'abolition du Certificat en formation à distance multimédia

Madame,

Le Conseil académique de la Formation continue se réunissait le 31 janvier 2018 afin d'évaluer le projet d'abolition du programme de Certificat en formation à distance multimédia. Ce programme ainsi que les cours qui le composent n'ont pas été offerts depuis de nombreuses années. Le Conseil académique de la Formation continue a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :

Proposition 1 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition du Certificat en formation à distance multimédia.

Proposition 2 : Que le Conseil académique de la Formation continue recommande l'abolition des cours du Certificat en formation à distance multimédia :

- EDAN5503 Introduction à la FADM
- EDAN5513 Communication et FADM
- EDAN5523 Gestion de la FADM
- EDAN5533 Les technologies et la FADM
- EDAN5543 Projet d'intégration en FADM

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dany Benoit

Secrétaire du Conseil académique de la Formation continue et directeur du développement académique

c. c. M. André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
 M. Jean-Jacques Doucet, directeur général de la Formation continue
 Mme Mireille Leblanc, vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation

Pièce 145, pavillon Pierre-Amand-Landry 18, avenue Antonine-Maillet Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA

Téléphone: 506.858.4658 Télécopieur: 506.858.4489

formationcontinue@umoncton.ca www.umoncton.ca/formationcontinue

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des sciences de l'éducation

Janvier 2018

Département : Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines

Nom du programme : Certificat en formation à distance multimédia

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

TABLEAU DES COURS

OBLIGATOIRES		18 CR.	
EDAN3910	Technologie éducative et FADM	3	
EDAN5503	Introduction à la FADM	3	
EDAN5513	Communication et FADM	3	
EDAN5523	Gestion de la FADM	3	
EDAN5533	Les technologies et la FADM	3	
EDAN5543	Projet d'intégration en FADM	3	
OPTION		6 CR.	
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :EDAN2141		Évaluer les apprentissages	3
EDAN2160	Accompagner l'apprenant adulte	3	
EDUC2121	Animation et communication	3	

Pour les cours autres que ceux énoncés ci-dessus, les étudiantes et les étudiants doivent obtenir l'autorisation du ou de la responsable du programme à la Faculté des sciences de l'éducation.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Pour obtenir le certificat, l'étudiante ou l'étudiant doit réussir les cours FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾ et maintenir une moyenne de 2,60 dans les deux cours ou une note minimale de B dans un examen de compétence linguistique.

TOTAL 24 à 30 CR.

⁽¹⁾ Voir l'avis pour les exigences en français.